

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-EM-268**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 22 janvier 2019, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- *Règlement numéro 2018-EM-268 décrétant une dépense et un emprunt de 731 000\$ pour l'exécution de travaux de rénovation du quai Alouette, des infrastructures et équipements environnants.*

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 29 janvier 2019 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 février 2019.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6 mars 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière